

**CHAMBERY-GRAND LAC ECONOMIE**  
**Syndicat mixte**

**ARRETE N° 2026- A48**  
**Portant délégation de fonction à Monsieur Vincent BOULNOIS**  
**Quatrième Vice-président**

**Le Président de Chambéry-Grand Lac Economie,**

- ✓ Vu l'article L 5211-9 du code général des collectivités territoriales autorisant le Président à déléguer, sous sa surveillance et sa responsabilité par arrêté une partie de ses fonctions aux vice-présidents,
- ✓ Vu les statuts de Chambéry-Grand Lac économie,
- ✓ Vu l'élection du Président et des Vice-présidents de Chambéry-Grand Lac économie du 7 mai 2026,

**ARRETE**

**Article 1** : Délégation est donnée à Monsieur Vincent BOULNOIS, 4<sup>e</sup> Vice-président concernant :

- Aménagement des parcs.

La délégation emporte signature des pièces et actes relatifs aux fonctions définies ci-dessus.

**Article 2** : le présent arrêté sera notifié à l'intéressé, transmis au représentant de l'Etat et publié au recueil des actes administratifs du Syndicat.

Fait à Le Bourget-du-Lac,  
Le 11 juin 2026

Luc BERTHOUD  
Président



Notifié le  
Signature